



# ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 2 février 2010

## Agenda

### Lundi 8 février

14h15 : réunion de la section générale, salle 4.

-15h : **Bertrand COLLOMB**, membre de l'académie : « *La démocratie dans l'entreprise* ».

### Lundi 15 février

-15h : **Raphaël HADAS-LEBEL**, président du Conseil d'Orientation des Retraites : « *Démocratie et représentation de la société civile* ».

-Comité secret.

### Lundi 22 février

-15h : Élection au fauteuil de **Pierre Messmer**, section générale.

**Philippe SELLIER**, professeur émérite de Lettres de l'université Paris I-Sorbonne : « *Qu'est-ce qu'une secte ? Essai de définition méthodique* ».

### Lundi 8 mars

-12h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Simone GOYARD-FABRE**, professeur émérite de l'université Rennes-I : « *Les trois pouvoirs en démocratie de Montesquieu à notre temps* ».

### Lundi 15 mars

-15h : **Renaud DENOIX de SAINT MARC**, membre de l'Académie : « *La fonction de conseil en démocratie* ».

### Lundi 22 mars

-9h : réunion des correspondants de la section Économie politique, statistique et finances.

-15h : **Jean de MATHAN**, secrétaire général de la Société des Amis de Port-Royal : « *Le logement social, un casse-tête de notre temps* ».

### Lundi 29 mars

-15h : **François TERRÉ**, membre de l'Académie : « *L'autorité en démocratie* ».

## Séance du lundi 1<sup>er</sup> février

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 25 janvier, le président **Jean Mesnard** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages.

**Mireille Delmas-Marty** a fait hommage à l'académie de quatre ouvrages dont elle est co-auteur : avec Isabelle Fouchard, Emanuela Fronza et Laurent Neyret, *Le crime contre l'humanité* (Paris 2009, PUF, coll. *Que sais-je ?*, 127 pages) ; en co-direction avec Henry Laurens, *Terrorismes* (Paris, 2010, CNRS Editions, 337 pages) ; en co-direction avec Stephen Breyer, *Regards croisés sur l'internationalisation du droit : France-États-Unis* (Paris, 2009, Société de législation comparée, 266 pages) ; en co-direction avec Mark Pieth et Ulrich Sieber, *Les chemins de l'harmonisation pénale – Harmonising criminal law* (Paris, 2008, Société de législation comparée, 447 pages).

**Jean-Claude Casanova** a présenté à ses confrères l'édition en deux volumes des *Œuvres économiques complètes* de Jules Dupuit, établies et présentées par Yves Breton et Gérard Klotz (Paris, 2009, Economica, 1655 pages).

Le président **Jean Mesnard** a ensuite passé la parole à **John Rogister**, correspondant de l'Académie (section Histoire et Géographie), spécialiste du XVIII<sup>e</sup> siècle français, qui a fait une communication sur le thème « *Coutume et constitution en démocratie* ».

Avant d'évoquer « *la dernière constitution coutumière qui existe en Europe* », l'orateur a replacé dans le contexte historique l'émergence des « *premières formes de démocratie basées sur la souveraineté d'un peuple ou d'une nation entre 1787 et 1831* ». Puis, après avoir retracé l'évolution qu'a connue la constitution britannique, il a conclu : « *Le but des réformes constitutionnelles des dernières années, à part un certain contenu socialiste, était de raviver le système politique et constitutionnel et de rapprocher le gouvernement du peuple et de la "volonté populaire". Jusqu'à présent, ces buts ne semblent guère avoir été atteints. Pourtant, le Parlement souverain a abandonné plusieurs de ses pouvoirs, soit par la dévolution, soit par l'acceptation du rôle législatif de l'Europe, soit encore par la création d'une Cour Suprême. Il y a quand même un élément de continuité dans tout cela : l'évolution à l'aveuglette de la Constitution anglaise est une constante de sa longue histoire. Elle s'est accomodée de bien des changements, mais elle demeure unique et résolument coutumière* ».

**John Rogister** a ensuite répondu aux questions que lui ont posées **Jacques Boré**, **Gilbert Guillaume**, **Bertrand Saint-Sernin**, **Jean-Claude Casanova**, **Jacques de Larosière**, **Emmanuel Le Roy Ladurie**, **Georges-Henri Soutou**, **Mireille Delmas-Marty** et **Jean Baechler**.

## Candidature au fauteuil de Pierre Messmer

Après clôture des dépôts de candidature pour l'élection au fauteuil précédemment occupé par **Pierre Messmer**, un seul candidat se présente à l'élection au fauteuil VII de la section générale, prévue pour le lundi 22 février. Il s'agit de **Jean-Claude Trichet**, l'actuel Président de la Banque Centrale Européenne. La dernière élection à laquelle ne s'était présenté qu'un seul candidat fut celle qui vit **Raymond Barre** succéder à **Alain Peyrefitte** dans la section Histoire et Géographie, le 26 février 2001.

## **Dans la presse et sur les ondes**

- Débat entre **Jacques de Larosière** et Philippe Herzog dans le numéro de janvier-mars 2010 de la revue *Confrontations Europe*. « *J'ai demandé aux régulateurs – qui doivent rendre leurs travaux fin 2010, selon le vœu exprimé par le G20 à Pittsburg – de veiller à ne pas surcharger les banques en ratios de fonds propres, ce qui pourrait les amener à être beaucoup moins allantes en termes de crédit. [...] Plus des deux tiers de l'économie européenne sont financés par l'intermédiation bancaire alors que c'est l'inverse aux États-Unis, où 70% au moins de l'économie font appel au marché. [...] Il y a une règle très simple, à la vérité si simple qu'on l'oublie : dans les périodes de crise, la dette se raccourcit [...] le crédit ne disparaît pas, il se réduit en durée devient très difficile à renouveler et c'est la crise. [...] Si tout l'appareil réglementaire et comptable est favorable à la dette à très court terme, ceux qui émettent cette dette, États ou sociétés, peuvent éprouver des difficultés à la renouveler et c'est toujours au renouvellement d'échéances très courtes que naît le problème de liquidité. La sagesse serait qu'États et sociétés empruntent le plus long possible. [...] on aurait intérêt à lancer des emprunts de 30, 40, 50 ans qui pourraient trouver leur place dans les budgets qui fiancent projets et infrastructures. [Dans la perspective d'un mécanisme de supervision à l'échelle mondiale,] il faut procéder pierre par pierre. Il faut d'abord une réponse européenne pour être mieux entendu dans les instances mondiales. Il va falloir ensuite que les règles, du moins les plus importantes, soient les mêmes au plan mondial pour éviter les arbitrages réglementaires. Enfin, il faudra une autorité qui vérifie l'application effective de ces règles. J'avais émis l'idée d'un traité qui serait une sorte d'Organisation Mondiale de la Finance. [...] N'oublions pas que les États-Unis n'ont toujours pas ratifié Bâle et je crains une application très parcellaire des règles ».*

- « L'Ifri parmi les meilleurs think-tanks mondiaux », *Le Figaro* du lundi 1<sup>er</sup> février. « *Pour la troisième année de suite, l'Institut français des relations internationales, fondé et dirigé par **Thierry de Montbrial**, figure dans le top 10 des think-tanks les plus influents au monde, selon le dernier classement « Global Go-To Think Tanks 2009 » de l'Université de Pennsylvanie, le classement mondial de référence pour les instituts de réflexion hors des États-Unis. L'Ifri est aussi la seule institution française citée dans le classement complémentaire étendu aux cinquante premiers think-tanks mondiaux ».*

- **Chantal Delsol** : « Les religions sont-elles violentes par essence ? Un mythe falsificateur », à propos du livre *Le Mythe de la violence religieuse* de William Cavanaugh, dans *Valeurs Actuelles* du jeudi 28 janvier. « *L'auteur [explique que le mythe qui prétend que le motif des "guerres de religion" était religieux] permet de légitimer toutes les violences "séculières" puisqu'elles luttent contre les violences religieuses ; il justifie le portrait de l'ennemi de l'Occident, le musulman fondamentaliste, celui qui n'est pas sorti du fanatisme heureusement éradiqué chez nous et qui mérite par conséquent d'être littéralement retranché de la terre. C'est donc que le refus de la violence n'est pas le vrai motif, puisqu'une certaine violence est justifiée sans équivoque ; le vrai motif est la haine de la religion. [...] Les "guerres religieuses", sur lesquelles s'instaure l'histoire de notre "salut", n'ont pas été réellement le fait des religions luttant entre elles, mais ont marqué plutôt le moment de l'établissement de l'État moderne qui, pour acquérir sa puissance, a dû batailler partout en utilisant toutes les croyances et tous les intérêts mêlés. L'État libéral moderne n'a pas été, comme on croit, celui qui vient mettre un terme aux violences religieuses ; il a, au contraire, pour se construire, utilisé les passions religieuses comme il a utilisé les passions sociales, économiques et autres. Il a avivé ces passions et, loin de les éteindre, il les a subrepticement déplacées. Tout aussitôt, le sacré est passé dans la sphère séculière et le fanatisme s'est relevé plus tard au nom de la nation, puis au nom des idéologies ».*

## **À noter**

- Le jeudi 18 février, **Jacques de Larosière** assurera la conclusion de la conférence-débat sur le thème « Les pays émergents – Mondialisation et crise financière » qui sera organisée par l'Association d'économie financière à la Caisse des Dépôts.

## **Groupes de travail**

- Le groupe de travail que préside **François Terré** sur « le droit de la responsabilité » se réunira le lundi 15 février, à 9h30, dans le salon Martin-Chauffier.